

Compte rendu du conseil municipal du 4 octobre 2021

Le 4 octobre 2021, à 18h30, le conseil municipal de la commune de St Martial, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence Madame Jutteau Françoise, Maire.

Etaient présents : Alain Itier, Yannick Gottigny, Jacques Thédenat, Alain Combes, Jean Charles Vidal, Marc Comparet, Fanny Leonard

Absents excusés : Isabelle Lecharme Roux, François Ribard, Cyril Vignal

Secrétaire de séance : Fanny Leonard

Etude de transfert de la compétence éclairage public au SMEG

Par manque d'informations, cette question est reportée au prochain conseil. Le Syndicat devrait organiser une réunion prochainement afin de donner plus d'informations.

Saint Martial – secteur 045- rue du Four - GC Télécom

Dans ce secteur, pour remédier au déploiement impressionnant de fils électriques et téléphoniques, il est proposé au conseil les travaux qui suivent :

Madame le maire, expose à l'assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat mixte d'électricité du Gard (SMEG), pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

Commune : Saint Martial

Projet rue du four – GC Télécom

N° d'opération : 21-TEL-126

Evaluation approximative des travaux : 8000€ H.T

Cout prévisionnel des études : 152.00€

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet, d'un montant estimé à : 151,00€ en cas de renoncement du fait de la commune.

Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte du projet de travaux et de son évaluation approximative,
- Approuve le lancement des études nécessaires à la définition du projet
- S'engage à verser sa participation aux études estimées à 152,00€ en cas de renoncement au projet du fait de la commune ;
- Autorise le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration de l'étude.

Voté à l'unanimité

Saint Martial – secteur 045- rue du Four- éclairage public

Madame le maire, expose à l'assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat mixte d'électricité du Gard (SMEG), pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

Commune : Saint Martial
Projet rue du four – Eclairage public
N° d'opération : 21-EPC-117
Evaluation approximative des travaux : 3000€ H.T
Cout prévisionnel des études : 141.00€

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet, d'un montant estimé à : 141,00€ en cas de renoncement du fait de la commune.

Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte du projet de travaux et de son évaluation approximative,
- Approuve le lancement des études nécessaires à la définition du projet
- S'engage à verser sa participation aux études estimées à 141,00€ en cas de renoncement au projet du fait de la commune ;
- Autorise le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration de l'étude.

Voté à l'unanimité

Saint Martial – secteur 045- rue du Four- dissimulation électrique

Madame le maire, expose à l'assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat mixte d'électricité du Gard (SMEG), pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

Commune : Saint Martial
Projet rue du four – dissimulation électrique
N° d'opération : 21-DIS-114
Evaluation approximative des travaux : 25 000€ H.T
Cout prévisionnel des études : 425.00€

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet, d'un montant estimé à : 425,00€ en cas de renoncement du fait de la commune.

Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte du projet de travaux et de son évaluation approximative,
- Approuve le lancement des études nécessaires à la définition du projet
- S'engage à verser sa participation aux études estimées à 425.00€ en cas de renoncement au projet du fait de la commune ;
- Autorise le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration de l'étude.

Voté à l'unanimité

Convention d'occupation temporaire du domaine public communal

Un projet de convention d'occupation du domaine public communal situé place du portail en face du restaurant Lou Régalo, et donné en lecture au conseil municipal, est accepté. La redevance d'occupation pour l'été 2021, est fixée à 250€.

Voté à l'unanimité

Subvention Association propriétaires et chasseurs de Saint Martial

Pour faire suite à la demande des propriétaires chasseurs de Saint Martial, le conseil municipal, considérant qu'en raison des difficultés liées au Covid 19, l'association n'a pu mener à bien ses activités, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500€.

Voté à l'unanimité

Décisions modificatives

Afin de pouvoir honorer le versement de la subvention aux chasseurs il est nécessaire de faire le virement suivant :

Le conseil municipal décide des modifications suivantes :

Chapitre 011	6232	-500€
Chapitre 065	657400	+500€

Voté à l'unanimité

Questions diverses :

Bilan du marché de l'été :

Une réunion des participants au marché de l'été sera organisée afin de faire le bilan de la saison estivale.

Eclairage de la cour :

Comme déjà évoqué, il est demandé instamment de prévoir un éclairage pour la cour de la mairie.

Convention de rappel à l'ordre :

Ce dispositif mis en place par le parquet d'Alès a été signé le 7 septembre 2021 à Sumène.

Départ de Benoit Causse :

Il est évoqué le départ de Benoit Causse en fin d'année. A la demande de ce dernier, le mi temps de St Martial est reporté sur la mairie de Sumène. Il conviendra de recruter un autre employé pour le remplacer.

Visite de la commission de sécurité pour la salle socio culturelle :

Cette commission s'est tenu le 2 septembre 2021 sur place et un avis défavorable d'ouverture a été formulé, en effet un rapport des installations électriques est manquant au dossier.

La société APAVE a depuis effectué le diagnostic et rendu un rapport, Certaines modifications et améliorations devront être effectuées.

Le rapport de cette société a été transmis en sous préfecture.

La commission réexaminera le dossier et se tiendra le jeudi 21/10/2021 au Vigan.

Courrier Jean Luc Fabre :

Par courrier en date du 27/09/2021, monsieur Fabre demande l'autorisation d'effectuer un branchement sur la source dite « du mas » située à la marre. Cette dernière appartient aux habitants du hameau, c'est un droit très ancien dit : « droit à la cruche ».

Cette eau n'étant pas potable la mairie ne peut donner autorisation de prélèvement pour consommation humaine.

Une réponse sera faite après consultation de l'avocat.

Chemin de la Marre :

M. Thédenat Jacques demande que le début du chemin de la marre soit réparé par les employés municipaux.

Problèmes de parking :

Mme Gottigny Yannick demande à aborder le problème de stationnement anarchique dans le village. Des discussions ont lieu, rien de précis en ressort.

Des aménagements de mobilier urbain pourraient résoudre une partie des problèmes.

Mur de la draille :

Alain Combes propose au conseil une entrevue avec une association d'insertion de St Hippolyte du fort afin d'étudier le coût de la réparation de ce mur.

Un rendez vous sera pris.

Chemin menant à l'habitation de Catherine Chevrot à Camboulon :

La réparation de ce chemin devra être effectuée.

Rallye des Cévennes :

Renseignements seront pris concernant la fermeture de route week-end des 29/30/ octobre.

Plaques de cocher :

Une proposition nous est faite pour la restauration de la plaque de cocher qui se trouve sur la maison de Jeannette.

Cette proposition est rejetée, par contre il sera opéré un sablage dessus afin de conserver la couleur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h